

Cela crée des problèmes d'un bout à l'autre du Canada, monsieur le Président. En cette période de chômage élevé, les universités doivent gratter les fonds de tiroir afin que le Canada puisse entrer dans l'ère technologique. Jusqu'à maintenant, nous étions le pays le plus scolarisé au monde par habitant. Certaines provinces ne peuvent pas imposer davantage leurs citoyens pour injecter les crédits dont l'enseignement postsecondaire aurait besoin. J'entends par là des établissements de toute nature. Ce gouvernement vorace, qui a toujours bénéficié de l'appui des néo-démocrates, a dépensé sans compter et il a créé une bureaucratie qui gruge actuellement, avec les autres gouvernements, de 45 à 50 p. 100 de notre produit national brut. La bureaucratie a tellement proliféré que les ministres ne sont même plus au courant de ce qui se passe dans leurs services.

D'une part, l'on serre les cordons de la bourse publique, et de l'autre, le programme énergétique national a eu des conséquences désastreuses et les fonds qui y avaient été consacrés et qui assuraient le maintien au pouvoir de cette bureaucratie massive ont été épuisés; c'est ce qui explique que le gouvernement cherche désormais par tous les moyens à extorquer aux contribuables jusqu'à leur dernier sou. C'est le contribuable ordinaire qui est directement touché. Si nous ne sommes pas en mesure de subventionner le régime de l'assurance-maladie et le secteur de l'enseignement tel que convenu dans l'entente originale, les administrations régionales n'auront d'autre choix que celui d'augmenter les taxes provinciales ou municipales pour maintenir à son niveau actuel le financement de ces deux domaines.

Il y aurait lieu de supprimer certains des programmes mis en œuvre par le gouvernement à l'heure actuelle. Je ne connais pas d'homme d'affaires ou de particulier qui, ayant à agir dans les limites d'un budget, ne se rendent pas compte du caractère excessif des dépenses qu'effectue le gouvernement. L'indice du chômage est très élevé au Canada, monsieur le Président. Il est honteux que deux millions de nos concitoyens se retrouvent sans emploi. Je trouve scandaleux que ces gens viennent dans mon bureau de circonscription, et la situation est assurément la même dans toutes les circonscriptions du pays, pour se renseigner sur les programmes de formation qu'ils pourraient suivre pour obtenir du travail. Alors qu'un nombre record de jeunes, de personnes d'un certain âge et de personnes âgées cherchent à s'inscrire dans les établissements d'enseignement postsecondaire afin de se recycler, voilà que nous réduisons les crédits accordés à ce secteur. La situation est parfaitement ridicule. C'est maintenant que nous devrions prendre une partie des fonds que, du fait de la pénurie d'emplois, nous versons aux chômeurs pour rester à la maison, que ce soit sous la forme d'assistance sociale ou d'assurance-chômage, et la consacrer au secteur de l'enseignement postsecondaire où les gens pourront acquérir une nouvelle chance de se faire embaucher lorsque l'économie reprendra du mieux.

Cela ne fait même pas quatre ans, monsieur le Président, que des équipes de recrutement de diverses entreprises et commissions scolaires dans ma circonscription s'étaient rendues en Europe et en Asie à la recherche de personnes qualifiées pour occuper des postes pour lesquels les Canadiens n'avaient pas les compétences voulues. Aujourd'hui, le taux du chômage atteint des sommets inégalés et nos chômeurs pourraient occuper ces postes dans quatre ou cinq ans, si on leur

Financement des programmes établis

donnait la formation qui convient, et à condition que ce gouvernement soit défait et que l'économie reprenne. Nous aurons effectivement besoin de gens ayant reçu pareille formation.

Mais au lieu de cela, le gouvernement nous propose une mesure tendant à réduire les crédits fédéraux versés aux provinces. Comme je l'ai déjà dit tout à l'heure, cette décision est unilatérale. Il n'a pas été donné aux autorités provinciales de s'entretenir avec le ministre pour lui exposer les difficultés qui se posent dans l'arrière-pays et que pareille mesure aggraverait. Mais ce ne sont pas seulement les régions éloignées qui en seront touchées. En effet, les crédits accordés au Québec seront diminués de 30.9 p. 100. Ceux destinés à l'Ontario le seront de 41.7 p. 100.

Les députés d'en face comptent souscrire à cette mesure, car ils suivent aveuglément les directives qu'on leur donne. Ils obéissent au doigt et à l'œil. Les uns après les autres, ils voteront docilement en faveur d'une mesure qu'ils savent être contraire à l'intérêt national. S'ils se donnaient la peine de réfléchir un instant, ils comprendraient que les Canadiens n'ont pas envie de se retrouver en chômage. Les gens qui sont sans emploi à l'heure actuelle cherchent par tous les moyens à se sortir de ce pétrin. Ce sont ces mêmes gens qui font la queue aux portes des établissements d'enseignement postsecondaire pour y être admis. Mais ils s'en voient refuser l'accès sous prétexte que les crédits manquent, le ministère de l'Emploi ayant négligé de retenir suffisamment de place dans les cours pour que les chômeurs puissent se perfectionner ou s'orienter dans une autre profession.

La technologie progresse à pas de géant au Canada et ailleurs dans le monde, et c'est pourquoi nous devons rester en tête de file en y injectant des crédits plus importants. La technologie a fait progresser le genre de soins que l'on peut donner à nos personnes âgées. Nous devons y consacrer plus d'argent. Il nous faut nous occuper de ceux qui ont construit ce pays et qui sont maintenant dans des foyers pour personnes âgées ou pour malades chroniques. Ils n'ont plus d'autre chose à faire que de réfléchir à tout ce qu'ils ont fait et à tous les sacrifices qu'ils ont consentis pour que nous vivions mieux. Pour le gouvernement fédéral, ce n'est pas le moment de diminuer unilatéralement le financement qu'il accorde aux provinces, de se comporter comme un Arpagon, et de ne pas permettre aux établissements postsecondaires de recevoir l'argent qu'ils devraient avoir. Monsieur le Président, je prie . . .

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre. Le temps imparti au député est écoulé.

● (1230)

M. Tom McMillan (Hillsborough): Monsieur le président, je suis heureux d'avoir la possibilité de parler, même si c'est très brièvement, du projet de loi C-12, une loi modifiant la loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis.

Ce projet de loi prévoit, entre autres choses, que durant les années financières 1983-1984 et 1984-1985, le gouvernement fédéral imposera une limite de 6 et 5 p. 100 à l'égard du taux de progression utilisé dans le calcul du montant par tête applicable au financement de l'enseignement postsecondaire. En d'autres termes, le gouvernement impose des restrictions énormes aux dépenses des universités et collèges communautaires du Canada.